



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Ville de Guénange

COMPTE-RENDU SEANCE DU 24 11 11

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, le 24 novembre 2011

Décide :
A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal du 27 octobre 2011

Vacances Seniors - Convention A.N.C.V. 2012

De signer la convention correspondante avec l'A.N.C.V. Le partenariat avec l'A.N.C.V. permettrait d'organiser un séjour à des conditions financières supportables pour les participants. Pour 2012, la ville prendra en charge le transport aller/retour en bus pour un coût d'environ 1 500 €.

2^{ème} acompte subventions associations

Article	Nom de l'Organisme	Objet	Montant	VOTE
6574	Tennis	subvention tennis dans les écoles	2 960 €	Unanimité
6574	judo club	2e acompte	3 706 €	Unanimité
6574	Handball	2e acompte	2 621 €	Unanimité
6574	pétanque	2e acompte	957 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	2e acompte	2 765 €	Unanimité
6574	SE Nautique	2e acompte	4 342 €	Unanimité
6574	Tennis	2e acompte	1 258 €	Unanimité
6574	SC Foot	2e acompte	5 362 €	Unanimité
6574	Cyclo Club	2e acompte	133 €	Unanimité
TOTAL SPORT			24 104 €	
6574	Cyclo Club	aide à la licence	45 €	Unanimité
6574	ASG Athlétisme	aide à la licence	1 725 €	Unanimité
6574	judo club	aide à la licence	1 785 €	Unanimité
6574	Tennis	aide à la licence	1 500 €	Unanimité
6574	Boxe	aide à la licence	30 €	Unanimité
TOTAL AIDE A LA LICENCE			5 085 €	
6574	FJT	subvention annuelle	1 200 €	Unanimité
TOTAL SOCIAL			1 200 €	
TOTAL GENERAL			30 389 €	

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de l'assurance de la ville à hauteur de 5 275 € suite aux dégâts des eaux survenus dans divers bâtiments communaux.

Acceptation d'indemnité d'assurance

D'accepter le remboursement de l'assurance de la Ville à hauteur de 1 112,46 € suite aux dégâts des eaux survenus à l'Hôtel de Ville le 10 juin 2011.

Renouvellement des temps partiels

- de reconduire pour un an son accord de temps partiel à Madame INGENITO Jocelyne, à 55 %
- de reconduire pour un an leur accord de temps partiel à Mesdames LEHN Delphine et WODEY Véronique et Monsieur DILEO Pascal, à 80 %

conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 ;

Décision modificative n°4/2011

D'exécuter la décision modificative suivante concernant les travaux en régie réalisés par les services techniques

DECISION MODIFICATIVE N° 4/2011				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
O23-01	Virement de la section de fonctionnement	15 000,00 €	O42-722-01 Travaux en régie Immobilisations corporelles	15 000,00 €
TOTAL		15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €
INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES		
O40-21318 -01	Autres bâtiments publics	15 000,00 €	O21-01 Virement à la section d'investissement	15 000,00 €
TOTAL		15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Modification du régime indemnitaire

- * modifier la prime de service et de rendement aux agents relevant du cadre d'emplois des techniciens,
- * modifier l'indemnité spécifique de service aux agents relevant du cadre d'emplois des techniciens,
- * appliquer ces nouvelles dispositions au 1^{er} décembre 2011.
- * maintenir l'indemnité spéciale de fonctions concernant le nouveau cadre d'emplois des chefs de service de police municipale.

Attribution marché public -Extension tennis

D'attribuer le marché d'extension du tennis couvert à Guénange, selon le tableau ci-dessous.

NATURE DES OUVRAGES	Entreprises	MontantsHT
Lot n° 1 FONDATIONS – GROS OEUVRE	GCM I (Macheren)	82 579,96 €
Lot n° 2 CHARPENTE	HOUPERT (Virming)	61 346,44 €
Lot n° 3 COUVERTURE – BARDAGE variante 1/ couverture translucide double paroi	HOUPERT (Virming)	66 629,30 € 6 164,00 €
Lot n° 4 MENUISERIES EXT - MÉTALLERIE	WIEDEMANN JASALU (Metz)	13 990,00 €
Lot n° 5 MENUISERIES INTÉRIEURES - PLATRERIE	LAUER (Guénange)	14 548,00 €
Lot n° 6 ÉLECTRICITÉ - CHAUFFAGE	RECEVEUR & LAVARANI (Thionville)	13 459,00 €
Lot n° 7 REVETEMENTS DE SOLS	DHR (Moulins les Metz)	26 666,74€
Lot n° 8 EQUIPEMENT SPORTIF option 8.2 FILET DE SÉPARATION	NOUANSPORT (37460 Nouans les fontaines)	3 118,12 € 2 946,24 €
Lot n° 9 PEINTURE	France Peinture (Marange Silvange)	11 709,00€
TOTAL		303 157,00 €

Acquisition nouveau logiciel

De faire l'acquisition d'un nouveau logiciel (Bel Ami) qui permettra de remplacer progressivement le logiciel existant pour la gestion du périscolaire, des loisirs et du multi accueil.

Le coût d'acquisition s'élève à 7172.50 € HT.

à 25 voix pour, 3 absentions et 1 voix contre

Prise de compétences supplémentaires – C.C.A.M.

D'accepter les prises de compétences supplémentaires précitées et demande qu'un bilan de ces transferts de compétence soit réalisé au 1^{er} janvier 2016 afin de permettre les ajustements nécessaires à l'amélioration du service à la population.

III. Groupe de compétences facultatives

- K) Construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Crèche, Halte garderie, Multi-accueil...
- L) Actions en faveur du développement des infrastructures nécessaires au très haut débit.
- M) Soutien de l'activité piscine dans les écoles et organisation des transports y afférant et études pour la réalisation d'un équipement nautique
- N) Transports en commun avec l'adhésion au SMITU
- O) L'insertion par l'économie avec l'organisation de chantier d'insertion et le financement d'organismes intervenant dans ce domaine, comme la mission locale.
- P) Ecole de musique
La prise de compétence « des services d'accueil Post et Périscolaire » mérite encore des études complémentaires avant toute décision.
Dans ce cadre, la prise de compétence suivante est à prendre :
- Q) Réalisation d'études préalables à une prise de compétence « accueil post et périscolaire »

à 25 voix pour et 4 abstentions

Subvention ville/THERAS SANTE – Achat mobiliers Unité Alzheimer

D'imputer la subvention à l'article 204 du budget et d'autoriser le Maire à verser à THERAS SANTE une subvention de 100 000 € qui permettra l'acquisition de l'ensemble mobilier de l'unité Alzheimer

Le Maire,
Jean-Pierre LA VAULLÉE